

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE**

Commune d'AMPLIER

ENQUETE PARCELLAIRE

AVIS D'ENQUETE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 24 octobre 2011 une enquête parcellaire aura lieu en Mairie d'AMPLIER pendant 17 jours, du 21 novembre 2011 au 8 décembre 2011 inclusivement sur le projet de réalisation d'un espace vert et d'un terrain de jeux sur le territoire de la commune d'Amplier.

M. Jean-Pierre CAMUS, maître artisan en retraite, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé en Mairie d'AMPLIER.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans la Mairie de la commune susvisée aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie d'AMPLIER, soit au Maire de la commune.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public :

- lundi 21 novembre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- jeudi 01 décembre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- jeudi 08 décembre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00.

A l'issue des enquêtes, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP), ou en consultant le site de la Préfecture.